

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 12 Budget annexe du réseau de chaleur du Hameau - extension de la régie

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 juin 2017, la communauté d'agglomération a décidé de se doter d'une compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid », dans le cadre du projet de création du réseau de chaleur urbain mis en service le 1er septembre 2021 et dont la conception, la réalisation et l'exploitation ont été déléguées à la société Pau Béarn Pyrénées Energies par contrat de concession notifié le 9 mai 2019 pour une durée de 26 ans.

Le transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération a automatiquement emporté transfert du réseau de chaleur existant sur Pau, dit « réseau Hameau ».

Mis en service en 2013 et d'une longueur de 1 700 mètres, ce réseau est alimenté par une chaufferie bois d'une puissance de 1 850 KW située avenue de Buros. Il dessert environ 500 logements, des établissements de santé et des équipements publics.

Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC) géré par une régie autonome sans personnalité morale créée par délibération de notre assemblée du 21 décembre 2017, permettant notamment au conseil communautaire de voter le budget de la régie, les redevances, et de conserver ainsi un niveau de contrôle élevé sur le service.

L'ensemble des recettes et dépenses issues de l'exploitation sont individualisées dans un budget annexe.

Par ailleurs, de nouvelles opportunités de développement de réseaux de chaleur en régies ont été détectées notamment à Jurançon et Uzein.

À Jurançon, un réseau adossé à une chaufferie biomasse a fait l'objet d'une étude de faisabilité favorable pour satisfaire les besoins de chauffage des bâtiments suivants :

- La cuisine centrale communautaire ;
- Le lycée professionnel André Capa (bâtiment et gymnase) ;
- La Maison des associations ;
- Le gymnase municipal Guynemer ;
- L'EPHAD le Clos des Vignes ;
- Le groupe scolaire Jean Moulin ;
- Le centre de loisir ;
- La crèche ;
- Les logements sociaux propriétés de la Béarnaise Habitat.

A Uzein, un projet communal desservant des bâtiments publics du centre bourg (Mairie, groupe scolaire, crèche communautaire et salle polyvalente) regroupe les conditions de faisabilité d'un réseau de chaleur adossé à une chaufferie biomasse.

Compte tenu de la dimension mesurée des nouveaux projets de réseaux de chaleur envisagés, du nombre d'usagers et des compétences développées au sein des services communautaires, le maintien d'une gestion en régie directe semble devoir être privilégiée dans le cadre de leur déploiement et de leur exploitation.

Il est à cet effet proposé d'étendre l'objet de la régie autonome pour qu'elle ne porte pas exclusivement sur l'exploitation du réseau de chaleur du Hameau et qu'elle puisse investir dans le

déploiement et l'exploitation de nouveaux réseaux, dont l'objet pourrait par ailleurs porter sur la production et distribution de chaud mais également de froid renouvelable.
La composition du conseil d'exploitation resterait inchangée.

Les projets de statuts modifiés de la régie autonome sont joints au présent rapport.

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable le 7 novembre 2024 sur l'extension de l'objet de la régie autonome dans les conditions ci-dessus indiquées.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 10 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Créer un service public facultatif à caractère industriel et commercial de production et de distribution de chaleur et de froid sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération ;**
- 2. Modifier et étendre l'objet de la régie autonome dénommée « régie réseau chaleur bois du quartier du Hameau », sans personnalité morale, afin de lui permettre de mettre en œuvre des opérations de distribution de chaleur et de froid renouvelable ;**
- 3. Approuver les statuts modifiés ci-joints de la régie communautaire dénommée « Réseaux de chaleur et des énergies renouvelables en régie»**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU